

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN EN GOËLE (S & M)	Paris et les autres départements
UN AN 3 fr.	ANNONCES, la ligne 0 fr 20	UN AN 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

7 Mars. — Les ambassadeurs des puissances protectrices de la Crète, à savoir, de la Russie, de l'Angleterre et de la France, remettent à la Porte une note collective dans laquelle ils protestent contre le refus que le gouvernement turc inflige à la Crète en ce qui concerne la reconnaissance des passeports crétois et certains autres désirs de la population de l'île.

8 Mars. — Une dépêche de St-Petersbourg annonce que cinq cents Boxers ont occupé récemment la ville coréenne de Chou Thèou, ont brûlé les maisons, pillé les habitants et fait quarante-cinq prisonniers.

9 Mars. — M. Poincaré, député de la Meuse, prononce à Rouen, un discours sur le programme du parti progressiste et la politique générale devant le pays.

— Le colonel Gilet, envoyé en mission en Italie par le gouvernement français, est reçu par le roi. S'étant rendu, accompagné de ses aides de camp, à l'école d'équitation à Tordiquinte, les officiers italiens donnent à nos officiers les marques de la plus grande cordialité.

10 Mars. — Un incendie d'une très grande violence détruit, rue Montmartre, à Paris, un pâté de maisons. Les

pertes sont évaluées à quinze ou vingt millions.

— Une dépêche officielle communiquée à la Chambre des communes, apporte la nouvelle d'une grosse défaite essuyée par les Anglais dans l'Extrême ouest du Transvaal : 3 officiers et 38 hommes tués, 8 officiers et 72 hommes blessés ; le commandant en chef lord Méthuen, blessé et prisonnier, 200 hommes disparus, quatre canons capturés, tel est le bilan approximatif de ce désastre.

11 Mars. — On signale de Toulon l'appareillage de l'escadre pour exécuter sur les côtes de Corse, de Tunisie et d'Algérie une tournée qui durera environ un mois.

12 Mars. — La commission des finances du Sénat, qui entend M. Caillaux au sujet du budget, estime que les évaluations de recettes sont trop élevées et qu'il faut par suite diminuer le chiffre des dépenses de manière à établir l'équilibre.

— Un très violent incendie détruit plusieurs maisons dans un hameau près de Châteaudun.

13 Mars. — On annonce officiellement que le roi d'Angleterre n'ira pas en Irlande. Non moins officiellement on donne comme motif de cette abstention la bruyante attitude des députés irlandais

à la Chambre des communes, dans la séance où lord Brodrick annonça la défaite de lord Methuen.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Le gros événement de la journée de dimanche sera, à Dammartin, l'élection municipale complémentaire en remplacement de M. Berger.

Deux candidatures également recommandables sont en présence : d'une part, M. Duru, ancien conseiller municipal ; d'autre part, M. A. Bruyet, vice-trésorier de la Société de secours mutuels.

Nous avons dit dans notre précédent numéro ce que nous pensons de la candidature de M. A. Duru, à laquelle nous avons donné notre entière adhésion. En ce qui concerne celle de M. Bruyet, nous ne pouvons qu'exprimer le regret qu'elle surgisse après celle d'un ancien collègue qui a d'autant droit à des égards, qu'il n'a consenti à affronter de nouveau les hasards du scrutin qu'à la vive sollicitation de ses amis.

Nous croyons de notre devoir de placer sous les yeux de nos lecteurs le texte des proclamations qui ont été publiées par chacun des deux groupes d'électeurs, en faveur de son candidat respectif.

—o—

Electeurs,

Vous êtes appelés dimanche prochain 16 Mars à nommer un conseiller municipal pour remplacer un membre dont l'élection a été annulée.

Nous présentons à vos suffrages,

M. BRUYET

Architecte-Vérificateur

Vice-Trésorier de la Société de Secours Mutuels
Ses connaissances techniques nous

donnent l'assurance qu'en l'élevant au conseil municipal, nous aurons confié nos intérêts à un conseiller rempli de l'expérience des affaires et désireux d'en faire profiter la commune.

Les idées libérales de M. BRUYET nous le recommandent aussi comme un partisan de tous les progrès susceptibles de rendre à la ville sa prospérité d'autrefois.

Votons pour M BRUYET

Un groupe d'Électeurs républicains.

—o—

Électeurs

En vous recommandant M. DURU comme Candidat à l'Élection complémentaire de Dimanche, nous nous sommes préoccupés, *avant tout et surtout*, en l'absence d'aucun autre candidature connue, de vous présenter un *ancien conseiller municipal sortant, ayant recueilli aux élections dernières le plus grand nombre de suffrages* et se recommandant, lui aussi, avec preuves à l'appui, — puisqu'il est souscripteur de deux actions au chemin de fer, — *partisan éprouvé* de tous les progrès susceptibles de rendre à la ville sa prospérité d'autrefois.

Electeurs, chers concitoyens,

Votez donc pour M. DURU

Votre Chemin de Fer est en cause!

Un groupe d'Électeurs.

M. A. Berger désirant ne prendre aucune part à l'élection, prie les électeurs qui auraient eu l'intention de voter de nouveau pour lui, de ne pas égarer leur bulletin sur son nom.

Le Dimanche 23 mars, jour des Rameaux, aura lieu la bénédiction du drapeau de la Société de Trompettes.

Cet emblème dû à la générosité de M. Menier, député, de M. Hémar, maire, et de M. Dupille, conseiller d'arrondissement, est magnifiquement brodé d'or et orné d'attributs spéciaux à la société Dammartinoise. Nul doute que nos jeunes compatriotes ne le conduisent toujours dans le chemin de l'honneur et de la gloire.

M Jules Bonnin dont nous nous faisons un devoir et un plaisir de reconnaître le dévouement, aussi bien que le désir de se rendre utile, a contribué dans une large mesure. Samedi soir, vers dix heures, à l'extinction d'un feu de cheminée qui s'était déclaré vis-à-vis la ferme de M. Ch. Dupille, dans la propriété de M^{me} Dupont.

Aidé de MM. Arthur Montauban et Berthault, notre brave concitoyen a pris des mesures souverainement héroïques en vue de conjurer le danger qui était à redouter et a eu la satisfaction de voir ses efforts couronnés de succès.

Ceci dit, et tenant compte de l'humeur exubérante et tant soit peu chaotique de ce bouillant enfant des rives ensoleillées de la Dordogne et des Charente, nous lui accordons cette petite satisfaction de constater qu'en l'absence du lieutenant des pompiers, le sergent major n'a pas cru devoir se transporter sur les lieux, ne jugeant pas le danger aussi pressant que le donne à entendre M. Bonnin.

Quoiqu'il en soit, M. Bonnin a droit à des remerciements qui ne lui ont assurément pas fait défaut, nous nous en réjouissons vivement.

Nous apprenons que M. Léonor Dupille, conseiller d'arrondissement, a versé, à l'occasion du mariage de son fils, cinquante francs dans la caisse de la Société Musicale, une pareille somme à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, et autant entre les mains du trésorier de la société de Trompettes.

Cette initiative généreuse est d'un excellent exemple.

La séance donnée dimanche dernier

par les jeunes gens du patronage a été très brillante et a valu aux jeunes artistes de légitimes encouragements pour le brio et l'entrain avec lesquels ils ont interprété les rôles qui leur avaient été attribués.

On ne peut que féliciter les jeunes gens qui, aux jeux bruyants et aux distractions malsaines préfèrent trouver dans ces exercices un moyen de charmer leurs loisirs tout en créant à leurs amis un élément très attrayant de distraction.

JULLY

Aujourd'hui Dimanche, à 2 heures précises, une intéressante matinée récréative sera donnée par les élèves du Petit Collège, à l'occasion de la fête de Saint-Joseph.

Le programme de cette séance est des plus engageants et promet aux invités quelques heures d'agréable passe-temps.

OISSERY

Les échos qui nous parviennent de la fête donnée à l'occasion de la pêche des étangs de Rougemont, constatent le succès brillant inespéré, même, de cette fête qui malgré l'incertitude du temps, dans la matinée, a vu abonder de toutes parts une foule innombrable dont la masse joyeuse s'est répandue sur les berges et sur la place de la fête jusqu'à une heure très avancée de la soirée.

VINANTES

Dimanche a eu lieu l'élection du maire de Vinantes, en remplacement de M. Dulloq, décédé.

M. Emile Duflocq, adjoint, a été élu.

M. Pierre Fourchault a été élu adjoint, en remplacement de M. Duflocq nommé maire.

LAGNY-LE-SEC

Sur la liste des prix décernés samedi dernier à l'occasion du Concours général agricole, qui a eu lieu au Grand-Palais des Champs-Élysées, à Paris, figure M. Lucien Boisseau, cultivateur à la ferme de Chantemerle, commune de Lagny-le-Sec, qui a obtenu le 2^e prix et 100 fr. pour son lot de moutons divisés par races quel que soit leur âge (dishley-mérinos).

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Les fêtes de la cavalcade données par les jeunes gens de Nanteuil ont eu lieu dimanche dernier et ont réussi au-delà de toute espérance, étant donné le peu de temps qu'ils avaient à leur disposition pour les organiser.

Les décorations étaient parfaites et le cortège, cavaliers et cyclistes, part de chez M. Lelong, débitant, a parcouru toutes les rues de la ville, musicale en tête.

Le soir, à huit heures et demie, bals chez MM. Lelong et Meignan où l'on s'est fort amusé jusqu'au matin.

FONTAINE-LES-CORNUS

Le comte et la comtesse de Mailly-Châlon ont donné pour la mi-carême, en leur château de la Fontaine, une très jolie soirée théâtrale aux châteaux des environs de Senlis et aux officiers du 2^e hussards.

MESSY

Procès-verbal a été dressé contre le nommé Van Sinaey Oscar, 27 ans, manouvrier, inculpé du vol d'une poule estimée 4 fr., au préjudice du nommé Saguët François, 66 ans, propriétaire.

Van Sinaey, qui est paresseux et ivrogne invétéré, d'un esprit et d'une

inconduite notoires, a déclaré qu'il avait agi sous l'empire de la boisson.

TRIBUNAL de SIMPLE POLICE de Dammarin

Non destruction du gui. — Émile Duchesne, cultivateur à Moussy-le-Neuf ; René Danlan, rentier à Meaux ; Camille Margolteau, cultivateur à Othis ; chacun 2 fr. d'amende.

Contravention à la police du roulage. — Victor Marsaut et Victor Heurleaut, de Villeneuve, chacun 2 fr. d'amende.

Contravention à l'arrêté préfectoral du 23 Mars 1901 « voiture non étanche » — Joseph Balamand, de Nanteuil-le-Haudouin et Jean Rongier, des Prés-St-Gervais, chacun 2 fr. d'amende.

Beuil et tapage injurieux. — Gustave Bénéit, bûtrelier, à Dammarin, 1 fr. d'amende.

La dame Marie Racine, femme Grapin, prévenue d'injures simples, renvoyée des lins de la plainte, sans dépens.

Les bureaux de poste le Dimanche

M. Mougeot vient d'avoir l'idée originale de consulter directement son personnel au sujet d'une réforme qu'il médite.

Au moyen d'une circulaire, il a invité les receveurs départementaux à faire connaître leur avis sur la possibilité de fermer, pendant l'après-midi du dimanche, les bureaux de poste municipaux, lesquels actuellement sont ouverts au public dans les communes, de sept à huit heures du matin — suivant la saison — jusqu'à dix heures et de midi à trois heures.

Ce petit plébiscite administratif a donné les résultats suivants — qui paraîtront extraordinaires.

Le nombre des bureaux ainsi con-

sultés était de 7.963, sur lesquels 3,603 se sont déclarés favorables à la fermeture et 3,777 défavorables.

Le personnel des bureaux refusant les loisirs (*hæc otia*) de M. Mougeot voilà ce à quoi on ne serait sûrement pas attendu ; voilà — comme l'a dit le poète :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Nonobstant, M. Mougeot a passé outre aux résultats du scrutin et décide qu'à partir du premier mai les guichets des établissements secondaires seraient fermés au plus tard à midi.

Il n'y a que les bureaux à service complet où rien ne sera modifié.

Le service de deux ans

L'événement militaire le plus saillant de la quinzaine, celui qui a fait couler le plus d'encre et excité le plus de curiosité, puisqu'il intéresse le pays tout entier, est sans contredit le commencement de la discussion, à la Chambre des députés, du projet de loi sur le service de deux ans et l'abrogation des dispenses.

L'adoption du service de deux ans n'est réalisable que si l'on trouve des sous-officiers, des caporaux et brigadiers rengagés en nombre suffisant pour compenser le déficit de 55,000 hommes que cette adoption entraînerait. Il faudrait également trouver pour la cavalerie et l'artillerie à cheval un certain nombre d'hommes également rengagés. La solution du problème est là. Or malgré les avantages consentis actuellement aux sous-officiers rengagés, la plupart des régiments n'arrivent pas à compléter leurs cadres de sous-officiers de carrière.

D'autre part, la récente campagne de Chine a démontré jusqu'à l'évidence qu'il était très difficile de compter sur

le rengagement des simples soldats, à moins de leur accorder une solde impossible, vu l'état actuel de nos finances.

M. Raiberti, ancien rapporteur du budget de la guerre et membre de la commission de l'armée, a présenté une solution intermédiaire à la réduction du service et à la suppression des dispenses.

En principe, le député de Nice demande que nul ne soit admis à un emploi de l'État, des départements et des communes, s'il n'a accompli intégralement, trois ans de service dans l'armée active où s'il n'a obtenu le certificat d'aptitude au brevet d'officier de réserve.

Tous les hommes ayant accompli trois ans de service pour contracter des rengagements de cinq à dix ans auraient ensuite droit à un emploi civil.

M. Raiberti supprime les dispenses.

Cependant, les jeunes gens ayant obtenu le certificat d'aptitude au brevet d'officier de réserve, et les jeunes gens classés par les conseils de révision comme soutiens indispensables de famille, jusqu'à la limite de 10 0/0 du contingent, ne feraient qu'un an.

Les chefs de corps seraient autorisés à renvoyer, parmi les hommes ayant fait 2 ans de service, autant d'hommes qu'il y aurait de rengagés sous les drapeaux.

L'obligation, pour les fonctionnaires magistrats et employés de l'État d'accomplir trois années de services effectifs aurait, en outre, le précieux avantage de détourner une bonne partie de la jeunesse de ces carrières trop recherchées et de l'orienter, pour le plus grand bien du pays, vers l'industrie, l'agriculture, la colonisation et le commerce.

Notons que la proposition de M. Raiberti présente le grand avantage de ne pas affaiblir les effectifs per-

manents de l'armée active : c'est ce qui en fait l'intérêt.

La date des élections

Le Sénat se réunira, aujourd'hui, sur convocation spéciale de son président, pour le dépôt du budget de 1902.

Il ne semble pas que la discussion doive commencer avant le 17 mars, d'autant que le Sénat doit achever, cette semaine, la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à la marine marchande.

Dans ces conditions, le budget ne pourra guère revenir à la Chambre avant le 24 mars et, si quelque conflit un peu important surgit, la clôture de la session peut se trouver ajournée aux derniers jours du mois — sinon plus tard.

Aussi commence-t-on à envisager la possibilité du choix de la date du 27 avril pour les élections.

L'intention du gouvernement est toujours de faire, s'il est possible, les élections le 20 avril. Il ne les reculera au 27 que si la Chambre l'y contraint en retardant la clôture de la session.

FAITS DIVERS

CHANTS FRANÇAIS ET ALLEMANDS

Il est impossible aux Allemands d'Alsace-Lorraine d'entendre, sans protester bruyamment, les chants patriotiques français que répètent si volontiers les Alsaciens.

A Mulhouse, dans un concert du 142^e régiment d'infanterie, la marche militaire *Sambre-et-Meuse* ayant été exécutée, la musique dut la bïsser et la trïsser, à la demande d'élèves de l'école de chimie. Cette ovation mécontenta la partie allemande de l'assistance, qui réclama la *Marche allemande de l'entrée à Paris*, Refus énergique de la musique.

D'où plainte au colonel et interdiction de jouer à l'avenir la marche française.

CE QUE COUTE UN MARIN

L'entretien d'un marin, — solde, nourriture et habillement — coûte une moyenne annuelle de 500 francs au Japon, 525 francs en Russie, 825 francs en Allemagne, 1,500 francs, en France, 2,250 francs en Angleterre, et 5,000 francs aux États-Unis.

UNE RACE DE GÉANTS

On a découvert dans une caverne, aux environs de Mésa-Reco (Nouvelle Mexique) le squelette d'un homme mesurant quatre mètres de longueur. L'avant-bras n'avait pas moins d'un mètre dix centimètres ; la circonférence de la cage thoracique mesurait deux mètres dix centimètres.

On assure qu'il y a encore enfoui plus d'un millier de squelettes de géants dont la légende a transmis le souvenir aux Indiens.

HISTOIRE DE FOUS

Une amusante histoire ; Le maire d'une commune des environs d'Angers, déléguait l'autre jour son garde champêtre et un boulanger pour aller conduire à l'asile de Saint-Gemmes, un aliéné, nommé Legrand.

En route, le garde champêtre s'aperçoit que ce jour-là, Legrand a toute sa lucidité et qu'il serait difficile de le faire consentir à entrer à l'asile. On résolut de le griser et nos trois héros firent dans les cabarets d'Angers une petite orgie.

Legrand se grisa bien, mais ses deux gardiens encore davantage et, quand le trio arriva à l'asile de Saint-Gemmes, le directeur ne comprenant pas clairement les explications des trois ivrognes, télégraphia au maire de la commune ;

— Quel est le fou des trois ?

Le maire répondit ;

— C'est Legrand.

Le télégraphiste transmit : « C'est le grand. »

Le directeur toisa nos trois hommes et fit empoigner le plus « grand » des trois qui se trouva être le garde champêtre, on prononça : « la folie des grandeurs » et comme il se débattait on lui mit la camisole de force.

Ce n'est que trois jours après que l'erreur fut reconnue, quand le véritable fou rentre dans sa commune, alla trouver la femme du garde champêtre pour lui dire « Je ne savais pas que ton homme fut fou, c'est moi qui l'ai conduit à l'asile ».

L'Assistance Publique

Sous l'ancien Régime

Hôtel-Dieu de Dammartin

suite (*)

2. Arrêt du 2 août 1797, réglant les conditions de l'union de la maladrerie au nouvel hospital.

Extrait des registres du Conseil d'État privé du roy.

Veue au conseil du roy, la requête présentée à sa majesté par Messire Alexandre Priscal, pbrestre curé de Dampmartin, généralité de Paris, diocèse de Meaux, et par Messire Henry Jules de Bourbon, prince de Condé, prince du sang, duc d'Anguein, comte de Dampmartin, celle du dit sieur Priscal contenant qu'ayant pleu à sa majesté sur les avis du sieur évesque de Meaux, et du sieur Phelippeaux, conseiller d'estat surintendant et commissaire departy en ladite généralité, sur l'employ à faire au profit des pauvres des biens et revenus des maladeries, hospitaux et autres lieux pieux y mentionnez du dit diocèse en exécution de l'Edit et des desclarations des mois de mars avril et août mil six cents quatre vingt treize, d'ordonner par arrest de son conseil du vingt-six mars mil six cent quatre vingt quinze, qu'il soit estably un hospital à Dampmartin auquel la maladerie du dit lieu, y compris une ferme appelée la ferme d'Othis, diocèse de Senlis, en dépendant, serait et demeurerait unye pour l'entretien et nourriture des pauvres, à la charge de satisfaire aux prières et servitudes de fondation dont ladite maladerie pourrait estre tenue et recevoir les pauvres d'Othis à proportion du revenu de ladite ferme, qu'à cet effet, cet hospital serait régi par des administrateurs de la qualité requise par les ordonnances et suivant les statuts et réglemens qui seroient faicts et lettres pattentes nécessaires expédiées et en aiant esté accordé au

mois de juin de l'année mil-six-cents quatre vingt seize, elles ont esté registrées au parlement de Paris, par arrest du dix-huit juillet suivant, sans opposition, et quoi que tout ce qui vient d'estre observé ne soit que l'exécution des dictz édits et desclarations néanmoins, le sieur Du hautoy qui se qualifie commis par ledit sieur prince de Condé à l'administration, régie et gouvernement des commanderies et maladeries de ses dnchez et seigneuries a desclaré aux habitants du dict Dampmartin, par acte du 27 aoust dernier qu'en ladicte quallité il estoit opposant à l'exécution des dictz arrests du Conseil, lettres patentes, et arrest d'enregistrement, attendu, dit-il que le dit sieur prince de Condé n'a esté entendu ny appelée en l'érection d'un hospital au lieu de la commanderie de Saint-Lazarre de Dampmartin, et pour establir son prétendu droit, a donne copie d'un mémoire contenant inventaire pour justifier que ledit sieur Prince de Condé et le defunct sieur marquis de Launoys, et les chevalliers et commandeurs du dict ordre le dix-sept juillet mil six cents quatre vingt quatre, par laquelle il est porté que la commanderie demeurera commanderie du dict ordre à condition que la nomination et entière disposition appartiendront au dit sieur Prince de Condé et à ses successeurs contes de Dampmartin, en nommant dans la suite néanmoins un chevalier du dict ordre tel qui lui plairait choisir.

L'on voit que quand cette pièce serait conforme à l'énonciation que l'on en fait sans en avoir donné coppié, elle serait inutile et produirait un effet tout contraire à la prétention du dict sieur Du hautoy, puisque par cette mention les fruits et revenus de cette commanderie ont réunis à l'ordre de Saint-Lazarre, la jouissance n'en pouvant être donnée qu'à un chevalier du dict ordre, et sa majesté voulant que ces sortes de revenus servent pour le soulagement des pauvres, le sieur Du hautoy n'a ny tiltre ny qualités pour se plaindre

du dict arrest, ny des lettres pattentes qui en ordonnent l'exécution.

Il ne rapporte aucun pouvoir du dict sieur prince de Condé pour se plaindre de l'un ny de l'autre, et quand il en rapporteroit, ce seroit inutilement, puisque ce qui a été accordé audit hospital ne touche en aucune manière, le droit que l'on dit acquis au dict sieur prince de Condé, de nommer un administrateur, c'est ce qui se doit faire en exécution des dicts arrests et lettres pattentes, suivant lesquelles il doit estre nommé des administrateurs pour la régie du dict hospital, l'on consent et jamais on ne luy a disputé qui put nommer un des administrateurs de celuy-cy au moien de quoy il est sans interest puisqu'en conservant son droit de nomination de l'un des administrateurs on assure une retraite aux pauvres dans son comté de Dammartin, à quoi on est persuadé qu'il contribuerait par son zèle et sa charité s'il en avoit cognoissance. et l'on blâmeroit ceux qui abusent de son nom pour l'empescher de concourir aux bonnes intentions de sa majesté pour le soulagement des pauvres, mais parceque ledit sieur Duhautoy ne s'est serai du nom du dict sieur prince de Condé que pour intimidier les habitants de Dammartin, et les tenir dans le silence, le dict sieur Priscal, leur pasteur qui cognoist la nécessité de ce secours qui doit avoir autant et mesme plus de soing des pauvres de sa paroisse que des autres se feroit un reproche éternel d'avoir oublié son devoir dans cette occasion, tellement que pour le soulagement des pauvres, il se voit obligé de donner requeste en son nom.

(*) Voir le n° 672 de la *Petite Gazette*.



Bien des ivrognes feraient mieux de s'acheter des pantalons que de se payer des culottes.

A Paris les militaires se remuent à l'appel

À LOUER A SAINT-MARD

Plusieurs Logements neufs

très bien conditionnés

Sous sol, — Cuisine, — Salle à Manger

Vestibule, — 3 chambres au 1^{er}

GRENIER et JARDIN

EAU POTABLE

S'adresser chez Madame LOISEL.

Dammartin et ses Environs

20 cent. la Livraison de 8 pages.

1. Les Environs de Dammartin à l'époque préhistorique.
2. Notice topographique et géologique sur les environs de Dammartin
- 3-4. Le Château de Dammartin.
5. Notice historique sur Forfey.
- 6-7. Excursion à Jully et Nantouillet.
- 8-9. Une généalogie versifiée des anciens Comtes de Dammartin du VII^e au XV^e siècle.
10. Le Tombeau de J.-J. Rousseau dans l'île des Peupliers à Ermenonville.
- 11-12. Notice généalogique sur les Seigneurs d'Aunay
13. M. Lavollée, maire de Dammartin, 1796 à 1819.
- 14-15. Antoine de Chabannes, Grand-maire de France, Comte de Dammartin, 1439-1488.
16. Excursion d'Ormoy-Villers à Béthysy-saint-Pierre.
Ormoy-Villers, Auger-saint-Vincent, Trumilly, Néry, Béthysy-saint-Pierre, Manoir de Huleux, Rully, Fresnoy-le-Luat.
- 17-18-19-20. Une excursion aux environs de Dammartin.

Longperrier, onssy-le-Vieux, Moussy-le-Neuf, Che-nevières, Louvres, Boissy, Le Troublay, La Villette-aux-Aulnes, Mithy-Mory, Compans, Thioux, Villeneuve-sous-Dammartin.

BILLETS et CARTES de DÉCÈS

en 2 heures

SOUVENIRS

ET COURONNES MORTUAIRES

Directeur-Gérant E. LEMARIE

Dammartin — Imprimerie E. LEMARIE